



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **34**  
- représentés : **6**  
TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M- Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe - - - M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSCHEIM/BR. :</i> - M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OVERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

#### Membres représentés :

M. Bruno EYDER  
Mme Marie-Reine FISCHER  
Mme Marie-Mad. IANTZEN  
Mme Solène HOEHN  
M. Jean-Michel WEBER  
M. Marc DECKERT  
ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER  
ayant donné procuration à M. Laurent JUSZCZAK  
ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH  
ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET  
ayant donné procuration à M. Laurent FURST  
ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

#### Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OVERHASLACH  
M. Fabien SCHMITT, Adjoint de DACHSTEIN

#### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture  
067-246701064-20260205-DE-26-09-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ÉCONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES « ACTIVEUM »,  
4<sup>ÈME</sup> TRANCHE: IMPLANTATION DE LA SOCIETE LAGOONA: CESSION FONCIERE  
COMPLEMENTAIRE**

---

**N° 26-09**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 23-120 du 21 décembre 2023 décidant, dans le cadre de l'aménagement de la 4<sup>ème</sup> tranche de la zone d'activités « ACTIVEUM » à ALTORF, d'acquérir une parcelle enclavée, d'une contenance de 0,30 ares ;

**VU** sa délibération N° 25-68 du 25 septembre 2025 décidant de vendre à la SCI ALTORF-DGS des terrains industriels, inclus dans le périmètre d'aménagement de la 4<sup>ème</sup> tranche de la zone d'activités « ACTIVEUM » à ALTORF-DACHSTEIN, d'une contenance de 89,54 ares, en vue de l'implantation de la Société LAGOONA ;

**CONSIDERANT** que le bien, objet de la délibération N° 23-120 du 21 décembre 2023, était destiné à intégrer l'emprise foncière du projet d'implantation de la Société LAGOONA ;

**CONSIDERANT** cependant que l'acte de vente correspondant n'avait, cependant et pas encore, été conclu le jour de la décision de cession des terrains industriels à la SCI ALTORF-DGS ;

**CONSIDERANT** qu'il a été signé le 2 février 2026 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 22 janvier 2026 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité**  
**1<sup>°</sup> décide**

de vendre à la SCI ALTORF-DGS ou toute personne physique ou morale se substituant à elle, le terrain industriel, cadastré comme suit :

**Commune d'ALTORF**

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
12	117/2	Hardt	0,30 ares

au prix à l'are de 7.000,00 € H.T., T.V.A. sur marge en sus, la transaction foncière totale s'élevant ainsi à 2.100,00 € H.T., T.V.A. sur marge d'un montant de 60,00 € en sus,

**2<sup>°</sup> précise**

que ce terrain complète l'entreprise foncière initiale d'une superficie de 89,54 ares destiné à l'implantation de la Société LAGOONA,

**3<sup>°</sup> autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation de ce projet et notamment l'acte translatif de propriété y relatif.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER

Le Président,



Laurent FURST



Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 février 2026
- publication sur le site internet le : 06 février 2026